



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/254  
S/1997/567  
21 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Points 81, 112 et 144 de l'ordre du jour  
provisoire\*  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE  
ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA  
DISCRIMINATION RACIALE  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Note verbale datée du 17 juillet 1997, adressée au  
Secrétaire général par la Mission permanente de  
l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-jointe copie de la lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre albanais des affaires étrangères, M. Arian Starova. La Mission permanente de la République d'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaite également demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document de l'Assemblée générale au titre des points 81, 112 et 114 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

---

\* A/52/150.

ANNEXE

Lettre datée du 16 juillet 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre albanais des affaires étrangères

Je m'adresse à vous à propos d'une affaire urgente qui inquiète profondément toute la nation albanaise. Pendant plus d'une semaine, les Albanais d'un certain nombre de villes et de municipalités de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont fait l'objet de brutalités militaires et policières massives et la violence a été systématiquement utilisée à leur encontre. Depuis le 9 juillet, les villes de Tetova, Gostivar, Dibra et d'autres municipalités importantes comme Kumanova et Likova, dont la population se compose essentiellement d'Albanais, ont été soumises à une présence militaire sans précédent et leurs habitants sont victimes de mauvais traitements. Les forces militaires et les forces spéciales macédoniennes ont fait usage sans discrimination de leurs matraques et de leurs armes à feu lors d'agressions contre des civils albanais réunis pour une manifestation pacifique contre une décision récente du Parlement macédonien. Selon les rapports, quelques Albanais auraient été tués et plusieurs centaines auraient été blessés, pour la plupart grièvement. Environ 500 Albanais ont été arrêtés ou détenus et la plupart ont été torturés pendant leur détention. En outre, les autorités macédoniennes ont arrêté des élus municipaux albanais.

Avant cette intervention brutale, le drapeau national albanais avait été arraché des bâtiments municipaux de certaines villes à la suite de l'adoption par le Parlement macédonien d'une loi sur l'utilisation des drapeaux. Au cours de ces interventions, les bureaux municipaux ont fait l'objet de descentes des forces spéciales qui ont endommagé du matériel et détruit des documents.

La République d'Albanie condamne cet acte de brutalité sans précédent commis contre des Albanais en ex-République yougoslave de Macédoine. Le Gouvernement albanais est convaincu que les actes de violence à grande échelle dont sont victimes des civils sans défense font partie d'une politique préméditée contre la population albanaise en ex-République yougoslave de Macédoine. Il est intéressant de noter ici que d'importantes forces militaires et des forces de police lourdement armées et équipées ont commis ces actes de violence quelques heures seulement après l'adoption de la loi sur l'utilisation des drapeaux. Cette loi n'était pas encore en vigueur. Aux termes de la Constitution macédonienne, une loi n'entre en vigueur que huit jours après son adoption. Cet usage de la force exceptionnel et excessif contre des manifestants civils albanais qui, de toute évidence, n'avait aucune raison d'être, était un étalage délibéré de force visant à réprimer toute tentative pacifique et démocratique d'établir l'égalité et la justice pour la population albanaise. Les actes de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont été commis dans un contexte de discrimination à l'égard de la population albanaise. Le souhait de cette population d'avoir un enseignement en langue albanaise, droit fondamental reconnu dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, s'est heurté à une violente opposition de la part des autorités macédoniennes, qui continuent d'interdire l'enseignement universitaire aux Albanais dans leur langue maternelle.

L'Albanie et les Albanais cherchent à apporter leur contribution à la paix et la stabilité dans la région encore turbulente des Balkans, mais on ne saurait fonder de stabilité durable sur des considérations absurdes au détriment des intérêts vitaux des Albanais en matière d'égalité, de paix et de justice.

L'usage excessif et superflu récemment fait de la force contre les Albanais en ex-République yougoslave de Macédoine porte un coup majeur aux efforts déployés pour promouvoir la stabilité dans la région. Il est essentiel de bien comprendre que la pleine intégration de la population albanaise et sa participation sur un pied d'égalité à la vie de ce pays est cruciale à la stabilité durable et à l'existence même de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Gouvernement albanais se déclare préoccupé par l'indifférence de la communauté internationale face au récent usage de la violence contre les Albanais en ex-République yougoslave de Macédoine. L'on devrait pouvoir s'attendre à ce que l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales compétentes condamnent l'usage excessif de la force contre les Albanais de ce pays.

Je vous invite à demander au commandant de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRONU) de vous présenter un rapport global sur les récents événements violents qui se sont produits en ex-République yougoslave de Macédoine. J'espère qu'après avoir évalué ce rapport, vous pourrez le présenter au Conseil de sécurité accompagné de vos recommandations.

Je voudrais également encourager le Conseil de sécurité à envoyer en ex-République yougoslave de Macédoine une mission composée de ses membres et de représentants d'États qui fournissent des contingents à la FORDEPRENU, afin d'étudier la situation de première main. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il continue de s'acquitter de ses responsabilités dans la région.

Le Ministre albanais des  
affaires étrangères

(Signé) Arian STAROVA

-----